

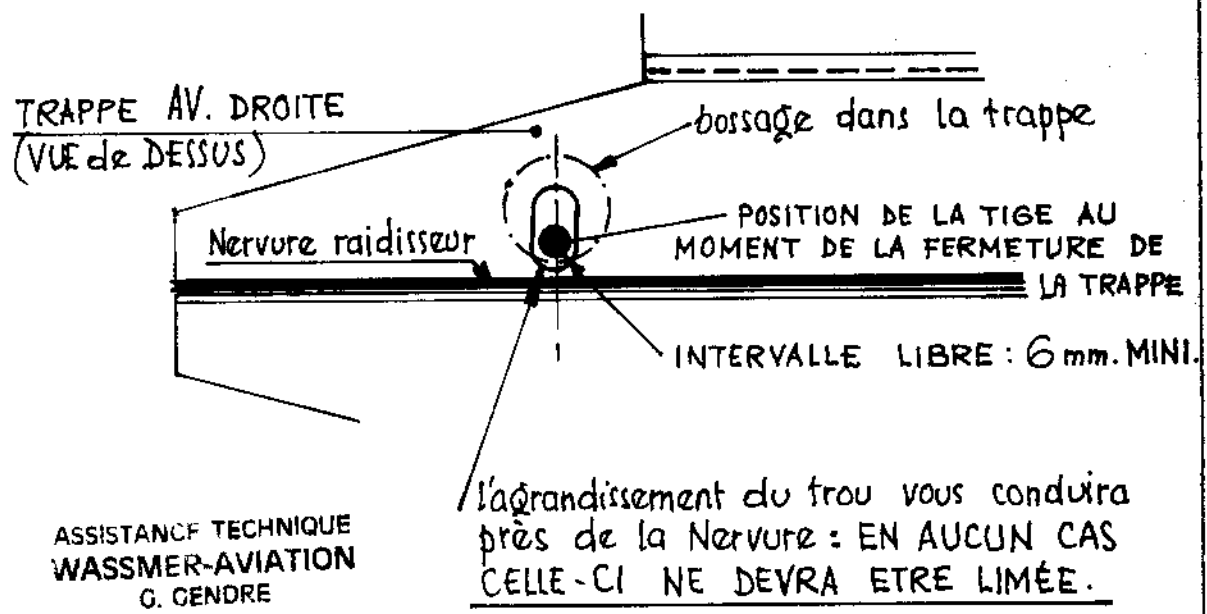
BULLETIN-SERVICE N° 22 Révision N° —

Correspond à la Modification N° 1098 du 7-6-72.

OBJET: ANTI-SHIMMY de JAMBE AV.
TROU DE PASSAGE DE LA TIGE DANS LA TRAPPE AV. DROITE.

DESCRIPTION:

- l'anti-shimmy de JAMBE AVANT CE 43.42.15 remplacera en RECHANGES l'anti-shimmy 421.42.25.
 - la tige du nouvel anti-shimmy étant plus longue, il est nécessaire d'agrandir le trou de passage dans la trappe AVANT DROITE de votre avion.
 - ce travail s'effectue à l'aide d'une lime ronde (suivant croquis ci-dessous).
 - le contrôle du passage de la tige dans le trou s'effectuera à l'aide de la manivelle de secours AVION SUR VERINS avant d'effectuer les manoeuvres électriques classiques.
 - on devra avoir une garde de 6 mm au moins du bord du trou au bord de la tige de l'anti-shimmy à partir du moment où elle rentre dans la trappe.
- APPLICATION IMPERATIVE** dès réception d'un anti-shimmy CE 43.42.15. en RECHANGES. Tout envoi du nouvel anti-shimmy sera accompagné des pages 4.1 Bis et 4.3 du Manuel de Pièces Détachées "421" annulant et remplaçant les pages du Manuel en votre possession.



ASSISTANCE TECHNIQUE
WASSMER-AVIATION
G. GENDRE

APPAREILS INTERESSÉS :

Tous 421.235 de N° 401 au N° 430
250

Approuvé S.G.A.C.

LE: 6-10-72

Date: 10.7.72

Nombre de pages = 1

Page: 1

Voit texte
DÉLAI D'APPLICATION
RECOMMANDÉ
CLASSEMENT